



SIVOM DU LITTORAL DES MAURES

LE RAYOL-CANADEL, CAVALAIRE, LA CROIX VALMER, RAMATUELLE

Département du VAR
Arrondissement de DRAGUIGNAN

Cavalaire, le 22 avril 2005

Monsieur Christian FREMONT
Préfet de Région,
Secrétariat Général à la Mer Délégation à
l'Aménagement du Territoire et à l'Action
Régionale,
Bd Paul Peytral
13282 MARSEILLE cedex 20

Objet : Appel à projet pour une gestion intégrée des zones côtières.

Monsieur le Préfet,

Unanimement concernés par le devenir de notre territoire, mes collègues Maires du SIVoM du Littoral des Maures et moi-même, avons souhaité que notre structure intercommunale se porte candidate à l'appel à projets pour un développement équilibré des territoires littoraux par une gestion intégrée des zones côtières.

Convaincu de ce que le devenir de notre patrimoine naturel est le fondement des actions à engager dans la mise en oeuvre d'un développement durable pour notre territoire, le SIVoM du Littoral des Maures, qui réunit les communes varoises de Cavalaire, la Croix Valmer, le Rayol Canadel et Ramatuelle, agit dans ce sens depuis une décennie maintenant, en vue de concilier les enjeux du développement et ceux de l'environnement sur son littoral, grâce à l'Observatoire Marin, compétence unique en France.

Au-delà du contexte intercommunal dans lequel il s'inscrit, cet observatoire est innovant en ce qu'il s'appuie sur les principes de respect mutuel et de concertation, pour la conduite de ses missions. Son fonctionnement rassemble non seulement les décisionnaires (élus locaux, Conseil Régional, Conseil Général et Agence de l'eau), mais aussi les différents usagers de la mer et du littoral.

Outre le SIVoM, le territoire des Maures compte de nombreux acteurs penchés sur la même problématique mais trop souvent sans lien entre eux. L'appel à projets est l'occasion de réunir ces énergies autour d'un projet commun et d'associer les acteurs locaux dans une même synergie, au côté des services de l'Etat, disposés à accompagner la démarche d'expérimentation.

Il s'agit là d'une opportunité unique que les partenaires associés au SIVoM du Littoral des Maures ne sauraient laisser passer. Le groupe porteur constitué en vue de mener une réflexion commune sur l'évolution de notre territoire comporte : le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, la Charte Forestière de Territoire du Massif des Maures, le Parc National de Port-Cros, le Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres, l'association Mémoire à Lire, Territoire à l'Ecoute (MALTAE), porteur du Pôle d'Economie du Patrimoine « paysage de l'entre terre et mer en littoral varois », l'Agence Régionale pour l'Environnement (ARPE) et l'Institut Français de Recherche sur l'Exploitation de la Mer (IFREMER).

La seule mobilisation des acteurs à une association potentielle en vue de la candidature a doré et déjà donné lieu à une véritable émulation, preuve s'il en était besoin de l'implication de chacun pour le devenir de ce territoire.

Le groupe porteur pourra s'appuyer sur les instruments de politiques publiques européennes et nationales existants, tels que la Directive Cadre Eau (DCE), la démarche Natura 2000 ou le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et au niveau local sur la Charte Forestière de Territoire du Massif des Maures ou le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) en cours d'élaboration, lequel comporte notamment un volet maritime pouvant recouvrir les objectifs d'un Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM).

Fort du bilan des potentialités et des handicaps du territoire sur lequel cette expérimentation sera développée, l'enjeu principal qui a pu être dégagé du diagnostic de territoire repose sur la notion de « patrimoine naturel » à gérer en commun, de manière concertée, au moyen d'outils intercommunaux notamment.

Le projet détaillé dans le dossier de candidature soumis à votre appréciation recouvre à nos yeux une ambition telle qu'il ne saurait être exhaustif dans sa présentation : il nous semble comporter ainsi une qualité supplémentaire, celle de ménager la possibilité de le bâtir au fur et à mesure de sa réalisation.

Nous formulons par la présente le souhait que le projet « **Les Maures, un territoire Méditerranéen pour une gestion intégrée du littoral** » retienne toute votre attention, et qu'il suscite à sa mise en œuvre une dynamique semblable à celle générée à l'échelle de notre territoire lors de l'officialisation de notre candidature.

Dans cette perspective, veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

La Présidente,

Anne-Marie COUMARIANOS
Maire du Rayol-Canadel